

**DELIBERATION N° 18/539 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA CREATION D'UN
SERVICE D'URGENCES ET L'IMPLANTATION D'UN SCANNER AU CENTRE
HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE CORTE-TATTONE**

SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt et un décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 7 décembre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BENEDETTI à Mme Marie SIMEONI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre-Jean LUCIANI
Mme Santa DUVAL à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Valérie BOZZI
Mme Laura FURIOLI à Mme Pascale SIMONI
Mme Stéphanie GRIMALDI à M. Pierre GHIONGA
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Paul LEONETTI à Mme Julie GUISEPPI
M. Paul MINICONI à M. Pierre POLI
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Fabienne GIOVANNINI
M. François ORLANDI à M. Antoine POLI
M. Jean-Charles ORSUCCI à Mme Marie-Hélène PADOVANI
M. Paulu Santu PARIGI à M. Marcel CESARI
Mme Laura Maria POLI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Véronique ARRIGHI
M. Louis POZZO DI BORGIO à M. Guy ARMANET
Mme Rosa PROSPERI à M. Jean-Guy TALAMONI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI

ETAIT ABSENT : M.

Jean-Louis DELPOUX

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 66,

VU la motion déposée par M. Pierre GHIONGA au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica », à laquelle s'est associée M. Petr'Antone TOMASI,

APRES avis de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

ADOpte, après l'avoir amendée, la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** que 8 500 patients sont accueillis chaque année à l'Accueil Médical Non-Programmé (AMNP) de Corte par le médecin du SMUR, parfois remplacé par le médecin d'astreinte du Centre Hospitalier (qui n'est pas toujours formé à l'urgence),

CONSIDERANT que de mai à octobre, un 2^{ème} médecin est présent de 9 h à 19 h pour faire face à la sur-fréquentation estivale,

CONSIDERANT que, du fait de la présence des étudiants à l'Université de Corse, cette fréquentation ne connaît pas de baisse l'hiver,

CONSIDERANT que la création d'une maison médicale adossée à l'Hôpital ne peut être envisagée,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE dans l'immédiat, la pérennisation de la 2^{ème} ligne médicale des urgences pendant la saison d'hiver.

DEMANDE la création d'un service d'accueil d'urgence (SAU) multi-sites sur la Haute-Corse dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) et du Pôle Territorial d'Urgence (PTU).

DEMANDE que le tarif appliqué à ce SAU soit le même que celui appliqué dans les autres services d'accueil d'urgence.

DEMANDE l'implantation d'un des deux scanners prévus au Plan Régional de Santé au Centre Hospitalier Intercommunal de Corte-Tattone. »

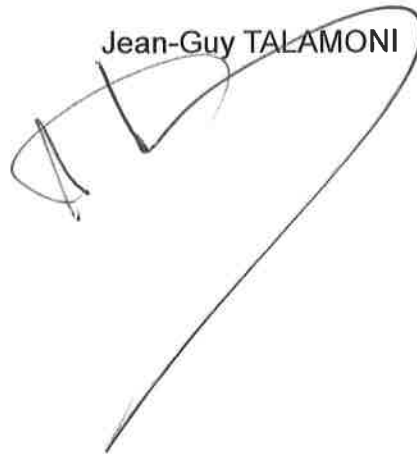
ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 21 décembre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse, '

Jean-Guy TALAMONI

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned over the printed name.

Accusé de réception

Objet	CREATION D'UN SERVICE D'URGENCES ET IMPLANTATION D'UN SCANNER AU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL CORTE- TATONE
Identifiant acte	02A-200076958-20181221-031135-DE
Identifiant interne	031135
Date de réception par la préfecture	4 janvier 2019
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	21 décembre 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	9.4

[Fermer](#)